

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 novembre 2020 à 19 h
par vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur Jocelyn Pautz, Conseiller du district de Marie-Victorin

ABSENCE :

Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François William Croteau, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics

Exceptionnellement, et en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur, les membres du conseil ont pu prendre part, délibérer et voter à distance par le biais d'une vidéoconférence.

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

CA20 26 0260

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 novembre 2020

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 novembre 2020 à 19 h, avec l'ajout du point suivant :

- 12.01 : Adopter le plan de transition écologique « La transition écologique dans Rosemont–La Petite-Patrie : agir pour l'avenir ! ».

Adoptée à l'unanimité.

10.01

CA20 26 0261

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2020, à 19 h, de la séance extraordinaire tenue le 9 octobre 2020, à 13 h, de la séance extraordinaire tenue le 9 octobre 2020, à 13 h 05 et de la séance extraordinaire tenue le 9 octobre 2020, à 13 h 10

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2020, à 19 h, de la séance extraordinaire tenue le 9 octobre 2020, à 13 h, de la séance extraordinaire tenue le 9 octobre 2020, à 13 h 05 et de la séance extraordinaire tenue le 9 octobre 2020, à 13 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Point d'information des conseillers

Le point d'information des conseiller débute à 19 h et se termine à 19 h 14.

10.04 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 14 et prend fin à 20 h 19.

CA20 26 0262

Adopter le plan de transition écologique « La transition écologique dans Rosemont–La Petite-Patrie : agir pour l'avenir ! »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges, Christine Gosselin et Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter le plan de transition écologique « La transition écologique dans Rosemont–La Petite-Patrie agir pour l'avenir ! »

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1205017001

CA20 26 0263

Approuver une convention avec l'organisme « La Transformerie » pour soutenir ses activités de sensibilisation au gaspillage alimentaire - Accorder une contribution financière totale de 6 000 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 5 400 \$ pour l'année 2020 et 600 \$ pour l'année 2021 à l'organisme « La Transformerie » pour le soutenir dans ses activités de sensibilisation au gaspillage alimentaire;

D'approuver un projet de convention à cette fin et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De mandater la chef de division des Communications et du Développement durable et adjointe à la direction pour s'assurer de la bonne utilisation des fonds.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1207831007

CA20 26 0264

Approuver un avenant modifiant la convention avec contribution financière conclue en août 2020 avec la SIDAC Promenade Masson afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par la convention avec la Ville de Montréal, dans le but de soutenir la relance économique en raison de la pandémie de la COVID-19 (RPPC20-07085-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver le projet d'avenant modifiant la Convention avec contribution financière conclue en août 2020 avec la SIDAC Promenade Masson afin de bonifier, de compléter, ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par la convention avec la Ville de Montréal, dans le but de soutenir la relance économique en raison de la pandémie de la COVID-19;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit avenant pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'approuver les modifications proposées par l'organisme dans la description du Projet apparaissant à l'article 2 et, plus amplement, à l'Annexe 1 de la Convention initiale;

D'approuver la nouvelle répartition des dépenses admissibles découlant de la modification du Projet;

De mandater la directrice du Développement du territoire et des études techniques afin d'assurer le suivi de la convention et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1207624008

CA20 26 0265

Approuver une convention de services avec l'organisme « Nature-Action Québec (NAQ) », pour réaliser les actions du Programme Verdissement et Biodiversité dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie d'une durée de trois ans - Autoriser une dépense maximale totale de 796 010 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, à même le budget de fonctionnement (RPPS20-10121-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver la convention de services avec l'organisme « Nature-Action Québec (NAQ) » afin réaliser les actions du programme de *Verdissement et Biodiversité* dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie d'une durée de trois ans se terminant le 31 décembre 2023;

D'octroyer à même le budget de fonctionnement, des honoraires pour un montant maximal respectif, toutes taxes incluses, de 796 010 \$ couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, selon les indications suivantes;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente avec l'organisme responsable du projet dans le but d'établir les conditions et modalités du projet;

De mandater la chef de Division des communications et du développement durable pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'autoriser des virements de crédits du budget de contributions financières vers les services techniques;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1207911005

CA20 26 0266

Autoriser une dépense totale de 68 778,05 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat de services professionnels du même montant à « Projet Paysage inc. », pour l'élaboration des concepts d'aménagements de la rue piétonne et partagée de la rue Masson (Les Quais Masson) - Approbation d'une convention de services à cette fin (RPPS20-09097-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 68 778,05 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'octroyer le mandat de services professionnels à cette fin à « Projet Paysage inc. », pour l'élaboration des concepts d'aménagements de la rue piétonne et partagée de la rue Masson (Les Quais Masson), le cas échéant;

D'approuver un projet de convention à cette fin et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1207522007

CA20 26 0267

Autoriser une dépense nette de 152 856,49 \$ - Octroyer un contrat au montant total de 156 446,48 \$, taxes incluses, à l'organisme à but non lucratif, « Société de développement communautaire de Montréal », pour les services professionnels en mobilisation et intervention citoyenne auprès de 11 milieux de vie dans le cadre de l'édition 2021 du programme « Projets participatifs citoyens » (RPPS20-10116-GG) - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 92 856,49 \$;

D'autoriser des virements de crédits du budget de contributions financières vers les autres familles de dépenses;

D'autoriser une dépense totale nette de 152 856,49 \$ pour réaliser l'édition 2021 du programme « Projets participatifs citoyens »;

D'octroyer un contrat de gré à gré, d'un montant total de 156 446,48 \$ à l'organisme à but non lucratif « Société de développement communautaire de Montréal », pour les services professionnels en mobilisation et intervention citoyenne auprès d'un maximum de 11 milieux de vie, dans le cadre de l'édition 2021 du programme « Projets participatifs citoyens » (RPPS20-10116-GG). Cette somme est répartie comme suit :

Année	Montant maximal
2020	39 111,62 \$ (taxes incluses)
2021	117 334,86 \$ (taxes incluses)

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer la convention de services professionnels en découlant, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1207928005

CA20 26 0268

Approuver un avenant à la convention de services intervenue avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » pour réaliser l'édition 2020 du programme « Projets participatifs citoyens », afin de prolonger le contrat jusqu'au 30 juin 2021 (RPPS19-11082-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver l'avenant de la convention d'entente avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal », prolongeant la durée du contrat au 30 juin 2021;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer l'avenant à la convention en découlant, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1197928006

CA20 26 0269

Approuver deux conventions avec contributions financières avec les organismes « Bouffe-Action de Rosemont » et « Centre de ressources et d'action communautaire de la Petite-Patrie (CRAC) » pour la tenue de l'édition 2020 de deux Magasins-Partage localisés sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Octroyer une contribution financière de 10 000 \$ à chacun des deux organismes pour un montant total de 20 000 \$, pour l'année 2020 - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Bouffe-Action de Rosemont » afin de le soutenir dans la réalisation du Magasin-Partage de Rosemont 2020;

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie (CRAC) » afin de le soutenir dans la réalisation du Magasin-Partage de La Petite-Patrie 2020;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contributions financières;

D'octroyer à cet effet, une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme « Bouffe-Action de Rosemont », pour l'édition 2020 du projet;

D'octroyer à cet effet, une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme « Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie (CRAC) », pour l'édition 2020 du projet;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accord;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1207699006

CA20 26 0270

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 29 août au 25 septembre 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 29 août au 25 septembre 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1203879011

CA20 26 0271

Autoriser un virement de crédits au montant de 400 000 \$ en provenance du Fonds de parc pour les dépenses reliées à la planification et à la réalisation des travaux d'aménagement permanent au parc Marcel-Pepin

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 400 000 \$ net de ristournes du fonds réservé - parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie pour les services professionnels relatifs au projet du nouveau parc de la rue Marcel-Pepin et pour réaliser les travaux d'aménagement.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1208725002

CA20 26 0272

Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 1 999 301 \$ pour la réalisation du projet de 2000 nouvelles plantations d'arbres et autoriser un virement de crédits du Fonds réservé pour les parcs et terrains de jeux de 500 000 \$ pour l'achat d'arbres à la Direction des travaux publics en 2021

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 1 999 301 \$ pour la réalisation du projet de 2000 nouvelles plantations d'arbres;

D'autoriser un virement de crédits du Fonds réservé pour les parcs et terrains de jeux de 500 000 \$ pour l'achat d'arbres à la Direction des travaux publics en 2021;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1200674006

CA20 26 0273

Autoriser des dépenses relatives à des services d'utilité publique, à des biens ou services prévus dans une entente-cadre fournie par le service responsable des achats ou par un service de la Ville de Montréal ou par la Commission des services électriques (CSE), et ce, selon les budgets prévus au budget de fonctionnement 2021, et selon la planification des projets du programme décennal d'investissement 2021-2030, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser des dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à des biens ou services prévus dans une entente-cadre fournie par le service responsable des achats ou par un service de la Ville de Montréal ou par la Commission des services électriques (CSE), et ce, selon les budgets prévus au budget de fonctionnement 2021, et selon la planification des projets du programme décennal d'investissement 2021-2030, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1200717010

CA20 26 0274

Édicter une ordonnance pour entériner des nouvelles manœuvres d'obligations d'aller tout droit et de virage à droite en tout temps ainsi que des nouvelles assignations de voies à toutes les approches nord-sud suite à l'aménagement du réseau express vélo sur l'axe St-Denis

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3(3)), l'ordonnance numéro 2020-26-051 jointe à la présente, permettant d'interdire les virages à gauche entre 22 h et 7 h à toutes les approches nord-sud sur l'axe Saint-Denis et d'assigner des voies dédiées au virage à droite pour assurer l'aménagement d'arrêt d'autobus en aval des intersections suivantes :

- approches nord-sud de l'intersection Bélanger;
- approche nord de l'intersection Saint-Zotique;
- approches nord-sud de l'intersection Beaubien;
- approche nord de l'intersection de Bellechasse.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1206235003

CA20 26 0275

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Promenade Masson, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation »

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Promenade Masson, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation », et dépose un projet de règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement, au montant de 621 800 \$, et imposant, aux membres de la SIDAC Promenade Masson, une cotisation à laquelle doivent être ajoutées la T.P.S. et la T.V.Q., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour un montant de 319 500 \$.

40.02 1207624009

CA20 26 0276

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Plaza St-Hubert, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation »

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Plaza St-Hubert, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation », et dépose un projet de règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement, au montant de 950 000 \$, et imposant,

aux membres de la SIDAC Plaza St-Hubert, une cotisation à laquelle doivent être ajoutées la T.P.S. et la T.V.Q., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour un montant de 750 000 \$.

40.03 1207624010

CA20 26 0277

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation »

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation », et dépose un projet de règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement, au montant de 342 349 \$, et imposant, aux membres de la SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, une cotisation à laquelle doivent être ajoutées la T.P.S. et la T.V.Q., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour un montant de 162 058 \$.

40.04 1207624011

CA20 26 0278

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2620-001), pour les années 2021-2023, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2620-001), pour les années 2021-2023, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030, et dépose un projet de règlement.

40.05 1208557004

CA20 26 0279

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réalisation du Programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2620-002), pour les années 2021-2023, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réalisation du Programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2620-002), pour les années 2021-2023, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030, et dépose un projet de règlement.

40.06 1208557005

CA20 26 0280

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 200 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2620-003), pour les années 2021-2023, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 200 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2620-003), pour les années 2021-2023, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030, et dépose un projet de règlement.

40.07 1208557007

CA20 26 0281

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (2021) »

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (2021) », et dépose un projet de règlement.

40.08 1208557008

CA20 26 0282

Adopter le règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) » (RCA-158)

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 octobre 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) » a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) » (RCA-158), tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1208557003

CA20 26 0283

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), un premier projet de résolution autorisant le changement d'usage et la transformation du bâtiment situé au 5270, rue de Bellechasse

CONSIDÉRANT l'engagement du promoteur à verser une contribution financière pour la réalisation future de logements sociaux et communautaires qui équivaut à 20 % de l'ensemble des logements construits sur le site, afin de respecter la stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables et de lutte à l'insalubrité de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

CONSIDÉRANT l'engagement du promoteur d'offrir 20 % de logements abordables d'initiative privée dans son projet (propriétés abordables), afin de respecter la stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables et de lutte à l'insalubrité de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-148), le premier projet de résolution suivant :

- 1° D'autoriser, pour la propriété située au 5270, rue de Bellechasse (lot 2 788 805) :
 - a) L'agrandissement du bâtiment afin d'y aménager un maximum de 30 logements.
- 2° D'autoriser, dans le cadre des travaux visés au paragraphe 1° :
 - a) Une hauteur maximale de trois étages et de 11,5 mètres;
 - b) L'aménagement d'aucune case de stationnement;
 - c) La démolition du garage;
 - d) L'abattage des arbres apparaissant comme « arbres à abattre » à l'annexe 1 du présent sommaire.
- 3° D'assortir les autorisations prévues aux paragraphes 1° et 2° aux conditions suivantes :
 - a) Préserver le bâtiment existant, mais autoriser sa transformation selon les conditions et les critères applicables;
 - b) Respecter un taux d'implantation maximal de 47 %;
 - c) Aménager un minimum de six logements de trois chambres à coucher;
 - d) N'aménager aucune case de stationnement sur le site du projet;
 - e) Ne pas agrandir le bâtiment au-devant de la façade faisant face à la rue de Bellechasse et son prolongement;
 - f) Utiliser des piliers en béton comme fondation pour une rampe d'accès afin de ne pas nuire au système racinaire des arbres;
 - g) Prévoir que toute excavation pour la construction d'un sentier soit située à une distance de 2 mètres du centre du tronc de tout arbre;
 - h) Aménager un local pour l'entreposage des déchets et du recyclage au rez-de-chaussée du bâtiment;
 - i) Déposer, aux fins de la révision architecturale prévue au paragraphe 4°, un plan de rétention des eaux pluviales, ainsi qu'une stratégie pour la protection des arbres apparaissant comme « arbres à préserver » à l'annexe 1 du présent sommaire;
 - j) Le dépôt d'une garantie monétaire correspondant à 10 % de la valeur estimée des travaux de construction. Cette garantie doit être déposée afin d'assurer le début des travaux de démolition, dans un délai de six mois, et l'achèvement des travaux d'agrandissement du bâtiment, incluant le plan d'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, dans un délai de 24 mois, à partir de la date d'émission des permis respectifs. Cette garantie visera aussi à assurer le respect de la stratégie de protection des arbres.
- 4° D'assortir les autorisations prévues aux paragraphes 1° et 2° à une révision architecturale conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie*. Aux fins de la délivrance d'un permis pour un projet visé à ce paragraphe, les critères d'aménagement additionnels suivants s'appliquent :
 - a) La transformation du bâtiment existant devra viser la préservation ou la réinterprétation des caractéristiques architecturales de la façade faisant face à la rue de Bellechasse;
 - b) La volumétrie du bâtiment existant devra être perceptible à partir de la rue de Bellechasse;
 - c) La rétention des eaux pluviales sur le site du projet devra favoriser un maximum de percolation des eaux dans le sol et l'irrigation de la végétation;
 - d) Limiter au maximum la minéralisation du site.
- 5° D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-148) s'appliquent.
- 6° De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation;

Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (article 125. RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1203823009

CA20 26 0284

Adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*, un premier projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment de bureaux de six étages situé au 7190, rue Marconi

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre le promoteur et Ateliers créatifs Montréal afin d'offrir des ateliers d'artistes à coût abordable dans le projet;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*, le premier projet de résolution suivant :

1. D'autoriser, pour la propriété située au 7190, rue Marconi (lot 2 589 403) :
 - 1° la démolition du bâtiment identifié à l'annexe « A » du sommaire décisionnel, à la condition qu'une demande de permis de construction, conforme au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) et à la présente résolution, soit déposée à la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement;
 - 2° la construction d'un bâtiment ayant une hauteur maximale de 23,5 m et de six étages;
 - 3° la construction d'un bâtiment ayant un indice de superficie de plancher maximal de 4;
2. D'assortir l'autorisation prévue au précédent paragraphe aux conditions suivantes :
 - 1° un minimum de 5 % de la superficie de plancher hors sol du bâtiment et qui est utilisé à des fins locatives, devra être occupé par l'usage « atelier d'artiste et d'artisan »;
 - 2° un taux d'implantation maximal de 70 %;
 - 3° toute aire de stationnement devra être localisée au sous-sol du bâtiment;
 - 4° le projet devra proposer des salles pour la gestion des matières résiduelles et du recyclage;
 - 5° le projet devra intégrer un vestiaire pour les travailleurs qui inclura des douches et des casiers;
 - 6° le projet devra proposer la récupération de l'eau de pluie afin d'irriguer la végétation présente sur les toits du bâtiment et au niveau du sol;
 - 7° 10 % de la superficie des toitures du bâtiment devra être végétalisée;
 - 8° un minimum de 10 % des cases de stationnement offertes dans le projet devront être équipées pour la recharge d'un véhicule électrique;
 - 9° exiger, avant l'émission du permis de construction d'un nouveau bâtiment, l'engagement du propriétaire du site quant à la signature entre lui et la Ville de Montréal, d'une servitude d'entretien et de passage en faveur de la Ville, qui lui permettra d'entretenir le mur de soutènement longeant la rue Jean-Talon ouest. Cette servitude devra permettre de conserver, libre de toute construction, une bande de terrain d'une largeur de huit (8) mètres calculée à partir du mur de soutènement. Par contre, des arbres pourront être plantés sur cette bande de terrain;
 - 10° une garantie monétaire au montant de 10 % de la valeur estimée des travaux de construction doit être déposée, afin d'assurer le début des travaux de démolition, dans un délai de six mois à partir de la date de délivrance du certificat d'autorisation de démolition, et l'achèvement des travaux de construction du projet de remplacement, soit la construction d'un bâtiment, incluant le plan d'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, dans un délai de 36 mois à partir de la date de délivrance du permis de construction;
 - 11° lors de la révision architecturale d'une intervention assujettie au titre VIII et concernant la construction d'un immeuble, les critères additionnels suivants s'appliquent :

- a) prendre en compte l'entretien et de la durabilité dans la conception du projet, notamment dans le choix des matériaux et des plantations;
 - b) prendre en compte la capacité du projet de construction à faire preuve d'excellence en architecture et en design;
 - c) s'assurer que l'alignement de construction devra favoriser la plantation d'arbres sur le terrain privé en bordure des rues Jean-Talon et Marconi;
 - d) prévoir la plantation de plusieurs arbres à grand déploiement et en pleine terre sur le site, en favorisant leur plantation en bordure de la rue Jean-Talon, de la rue Marconi et dans la marge latérale;
 - e) prévoir dans la marge en bordure de la voie ferrée, qu'elle soit aménagée avec une végétation qui favorisera la biodiversité;
 - f) favoriser l'aménagement de cases de stationnement pour vélos à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.
3. D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus; à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8) s'appliquent;
 4. De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (article 125. RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1203823011

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 26.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2020.